

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 MAI 2019**

**Etaient présents :** Mmes FÉVRIER, PASQUIER  
MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN, RADIGUE

**Etaient absents / excusés :** Mme BIGOT donne pouvoir à M. PANNIER  
Mme HUBERT  
Mme PEREIRA  
M. RICHEL  
M. SIMON

**Secrétaire de Séance :** M. RADIGUE

***L'an deux mil dix neuf, le trois mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.***

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Ajout d'une variante au marché de travaux de voirie 2019 en cours.
- Délibération travaux entreprises du Groupement de Commandes coordonné par la CDC Orée de Bercé Belinois pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2019 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ **Ajout d'une variante au marché de travaux de voirie 2019 en cours**

Le marché public concernant les travaux de voirie 2019 a été publié sur la plateforme Sarthe marchés publics le 23 avril 2019 dont la date limite de dépôt des offres était prévue le 24 mai 2019 à 12h.

Or, il s'avère que la variante 1 qui concerne la réalisation d'un enrobé de couleur claire Place des Comtes de Belin pose problème en terme de qualité.

Aussi compte tenu qu'aucune offre n'a été déposée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'effectuer un avis rectificatif de ce marché en ajoutant une variante 2 consistant en la réalisation d'un béton désactivé Place des Comtes de Belin.
- de repousser la date limite de dépôt des offres au 31 mai 2019 à 12h.

✓ **Délibération travaux entreprises du Groupement de Commandes coordonné par la CDC Orée de Bercé Belinois pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés.**

Monsieur POUSSE indique que les entreprises pour le curage des fossés et le débroussaillage ont été sélectionnées par les élus lors de la dernière commission de voirie communautaire.

La société BARDET a été retenue pour le curage des fossés et la société LEVEILLÉ pour le débroussaillage.

Les tarifs proposés par les deux sociétés ainsi que les tableaux des quantités et coûts annuels sont présentés aux conseillers municipaux par vidéo-projection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'effectuer :

▪ **Lot 1 Curage des fossés**

- 10 000 ml de curage des fossés pour les années 2019 et 2020 avec option 1 évacuation de la terre dans la commune soit 0,70 € HT par ml pour un coût HT de 7 000 €
- 500 ml de curage des collecteurs (option 3) pour l'année 2019 avec en cas de besoin option 1 évacuation de terre dans la commune soit 1,77 € HT par ml pour un coût HT de 885 €

▪ **Lot 2 Débroussaillage**

- 61 km de débroussaillage des fossés en bordure de route en 2019 et 2020 (37km en 2019 et 24 km en 2020) à 151€ HT le Km soit un coût HT de 9 211 €.

et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au marché.

✓ ***Demande de subvention pour les travaux de liaison douce route de La Rouzière au titre du Contrat Territoires-Région***

Notre commune bénéficiait d'une aide de 7001 € au titre du fond régional de développement des communes (FRDC) pour le projet de création d'une liaison douce.

Il s'avère que ce projet est éligible au titre du Contrat Territoires-Région (CTR) du fait de la non réalisation de l'atelier communal prévu au CTR pour une subvention estimée à 28 000 €.

Il convient donc de demander l'annulation de la subvention FRDC afin de pouvoir déposer un dossier au titre du CTR du Pays du Mans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'annulation de la subvention octroyée (7 001 €) par arrêté N°2018-14149 en date du 7 décembre 2018 au titre du fond régional de développement des communes (FRDC) pour le projet de création d'une liaison douce.

Le projet de liaison douce route de la Rouzière a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mars 2018 : les travaux comprennent le busage d'une partie du fossé, l'éclairage public dans l'agglomération et la création d'une liaison douce route de la Rouzière et en prolongement route de Château l'Hermitage jusqu'au chemin de la Maussionnière permettant ainsi la desserte de l'ensemble du secteur urbanisé.

Ces travaux sont estimés à 70 006 € HT soit 84 007,20 € TTC par Monsieur POTTIER de l'agence ATESART.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- indique avoir inscrit cette dépense de travaux au Budget Primitif 2019 de la commune
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région au titre du Contrat Territoires-Région (CTR) suivant le plan de financement présenté

✓ **Délibération ratio avancement de grade du personnel communal**

Conformément à la réunion du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2019 concernant l'avancement de grade d'un Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis sur le ratio de 100% que la collectivité souhaite appliquer. Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été donné le 26 mars 2019 et le tableau des agents promouvables a été présenté à la Commission Administrative Paritaire le 28 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le ratio d'avancement de grades à 100 %.

✓ **Intégration du don de matériel effectué par l'association Comice Audonien dans les immobilisations de la commune**

Après informations auprès de la Trésorerie, il convient de délibérer pour accepter ce don et intégrer ces biens dans l'inventaire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le don de l'association Comice Audonien concernant 4 stands et 25 barrières de sécurité dont la facture s'élève à 4 599,98 € TTC.
- accepte l'intégration de ces biens dans l'inventaire communal

✓ **Questions d'Actualité**

➤ **Travaux réseau des eaux pluviales Route de la Rouzière**

L'entreprise TRIFAULT va débiter les travaux sur le réseau des eaux pluviales le 6 mai prochain pour environ trois semaines, suivront ensuite les travaux d'enfouissement des réseaux.

Une première réunion de chantier a eu lieu le 19 avril dernier.

➤ **Pour information**

Les permanences électorales pour les élections européennes du 26 mai prochain sont effectuées.

Monsieur PANNIER donne lecture du courrier des abbés de la paroisse informant le Conseil Municipal qu'il n'y aura plus de célébrations religieuses de commémoration des 8 mai et 11 novembre sur la commune. Les prêtres constatent d'une part la diminution des anciens combattants et d'autre part indiquent ne plus avoir les moyens humains d'organiser et d'animer ces messes.

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le Dimanche 5 mai prochain.

Monsieur GOUPY fait part de la réunion de commission communautaire environnement concernant la présentation du plan d'action contre le frelon asiatique.

Le réseau POLLENIZ (FREDON-FDGDON Pays de la Loire) est un réseau professionnel en charge de la santé végétal.

Afin d'éradiquer le frelon asiatique, POLLENIZ propose aux communes de signer un Plan d'Action Collectif. Le principe est simple : les communes ou CDC signent une convention avec POLLENIZ dans laquelle elles s'engagent à payer une partie de l'intervention des destructeurs de nid agréés. La convention est gratuite et permet de faire intervenir des destructeurs formés qui garantissent le respect de l'environnement.

Après discussion, les élus ne sont pas favorables à la signature d'une telle convention. En cas de découverte d'un nid, les habitants pourront contacter la société de leur choix et la collectivité ne prendra pas en charge le coût de la destruction.

Monsieur PANNIER présente la grille tarifaire de destruction de nids de freulons pour l'année 2019 proposées par des entreprises sarthoises.

Par contre, les élus communautaires sont favorables à l'achat d'un bidon de 5 litres par commune ainsi que quelques pièges pour les communes intéressées.

Par ailleurs, lors de cette commission, il a été présenté les actions de communication en vue de diminuer les erreurs de tri avec la parution d'un article dans le prochain magazine communautaire et dans la presse locale et la création d'un autocollant que le prestataire devra apposer sur les sacs jaunes.

Concernant le concours 2019 (faire des animaux à partir de boîtes de récupération), seules deux écoles ont participé. Une classe de Marigné Laillé et 3 classes de l'école privée de Saint Gervais.

Les élus ont décidé de récompenser la classe de CE1 de Marigné Laillé et celle du CE1 de Saint Gervais.

La remise des prix aura lieu le 17 mai prochain à l'Hotel Communautaire et le voyage à Terra Botanica aura lieu le 2 juillet prochain.

La Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » organise trois jours de concerts gratuits «Festi'Choeurs» du 10 au 12 mai sur le territoire.

L'ensemble vocal Mundo Vox Chants du Monde avec en première partie la chorale De-Si De-Là se produira à la Salle Audonienne le vendredi 10 mai prochain à 20h 30.

Monsieur PANNIER informe les conseillers municipaux que les sénateurs MM VOGEL et de NICOLAY ont indiqué que le Sénat ayant pour mission l'information sur les risques climatiques a lancé une consultation en ligne. Cette consultation permettra de recueillir les témoignages des victimes de catastrophes naturelles.

L'objectif de cette mission est d'identifier les difficultés liées à l'indemnisation des sinistres résultant des aléas naturels (cyclones, sécheresse, inondations, etc...) et de proposer des solutions pour y remédier.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 17 mai 2019 sur l'espace participatif

<https://senat.limequery.org/877389?lang=fr>

Monsieur PANNIER indique par ailleurs avoir eu la visite de Monsieur de NICOLAY, Madame LATOUCHE, Conseillère Régionale et de Mme BROSSET et M. CHEVALIER, Conseillers Départementaux le 29 avril dernier concernant les politiques territoriales de la Région et du Département.

Une assemblée générale concernant la Charte Qualité au Pays du Mans aura lieu le 15 mai 2019 à Saint Pavace.

Le Pays du Mans organise un séminaire le vendredi 17 mai de 10h à 14h00 à Fillé-sur-Sarthe dont le thème est « Le Pôle métropolitain Le Mans- Sarthe : Quel territoire à horizon 2030 ? »

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers municipaux de l'organisation par l'Amicale Laïque de Saint Ouen en Belin d'un pique-nique le 18 mai prochain à partir de 12h à l'espace Familles où les conseillers municipaux y sont conviés. Les invitations seront mises dans les cahiers des élèves de l'Ecole Claire Fontaine.

Une deuxième formation organisée par la Charte Forestière a lieu mardi 21 Mai (journée entière). Cette formation s'adresse aux propriétaires forestiers de la Communauté de Communes et l'inscription est obligatoire.

Le dispositif permet de comprendre et d'analyser le marquage des arbres.

La Mairie de Roëzé sur Sarthe invite les élus à la visite de chaufferies bois granulés et bois déchiquetés le 24 mai prochain à 9h.

L'épicerie Epi Fany de Saint Ouen en Belin organise Place des Comtes de Belin un marché de producteurs locaux le jeudi 30 mai prochain de 9h 30 à 12h 30.

Madame FÉVRIER indique que la journée « Escapades » du 27 avril dernier a eu lieu à l'espace Familles avec une bonne participation dans une ambiance sympathique. Merci aux organisateurs.

Madame FÉVRIER informe le Conseil Municipal que la plantation des fleurs aura lieu le mercredi 22 mai prochain (après-midi) en indiquant que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Pour clore la séance, un diaporama de Gabriel COULON et Louise GROSJEAN est présenté pour remercier la commune de sa subvention concernant leur raid humanitaire (6 000 km) réalisé en mars dernier (4L Trophy). C'est au global plus de 10 tonnes de matériel scolaire, sportif, médical et paramédical acheminées et remises à l'association « Enfants du désert ».

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 7 juin à 20h 30.

**La séance est levée à 22h**

**Le Secrétaire de séance,**